REPUBLIQUE DE COTED'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DECLARATION N°…. /20….

CACHET DU SERVICE

DATE DE RECEPTION

DECLARATION DES TAXES FORESTIERES :
TAXE SUR LES VENTES DE BOIS EN GRUME
(Articles 1097-ter et suivants du CGI)

RNI		RSI	

PERIODE D'IMPOSITION / / / MOIS / / / TRIM / / / / ANNEE

SERVICE DES IMPOTS .....

- IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE

Nom et prénoms ou Raison sociale :……Sigle :……..

N° C/C | | | | | | | | Objet ou activité :……

Code export :……Code usine :……Code forestier :……

Marteau :……Nº de permis :……Superficie du périmètre……

Adresse : Commune : ……..BP :…… Tél:……

Quartier :……..Rue……...N° du lot……Ilot :……..

Références cadastrales : Section : ……..Parcelle:……

- DETERMINATION DE LA TAXE (TAUX : 5%)

	NOM DE L'ESSENCE FORESTIERE	VOLUME DE GRUMES PAR ESSENCE (a)	TARIF / M³ (b)	MONTANT A PAYER (a×b×5%)
1				
2				
	TOTAL			……

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Règlement joint à l'ordre du Receveur des Impôts

Numéro de chèque	Date	Banque ou établissement	Montant
.....	……. /……../ 20……	……..	…….
……..	……. /……. / 20…….	……..	…….
Espèces			…….
		TOTAL	…….

A……le ……. *Signature*

***NB** : - un état récapitulatif mensuel des entrées de grumes sur parc usine, dénommé Etat E, authentifié par l'Administration forestière, doit obligatoirement être joint à la présente déclaration ;*
- 1 : Opérations relatives aux livraisons à soi-même ;
- 2 : Opérations relatives aux achats avec les tiers.